

— LA GAZETTE



DU FOUR —

N°44 - novembre 2016



Commémoration de l'armistice du 11 novembre



La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre se déroulera
à Villaroux à 11 h 00

devant le monument aux morts

En fin de cérémonie vers **11 h 30**, la municipalité vous invite au partage

du verre de l'amitié à la salle communale.

Communiqué de la gendarmerie de Montmélian

Lutte contre les cambriolages

Pour que les personnes, témoins ou victimes de cambriolage, puissent aisément contacter les militaires engagés dans le dispositif de lutte contre le cambriolage l'adresse suivante a été créé :

cambriolages-chambery@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Apiculture :

Déclaration de ruches 2016 : Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)

DÉCLAREZ VOS RUCHES
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Elections 2017

Les dates précises des élections sont fixées en Conseil des ministres

Présidentielle	1 ^{er} tour : 23 avril 2017 2 nd tour : 7 mai 2017
Législatives	1 ^{er} tour : 11 juin 2017 2 nd tour : 18 juin 2017

Pour toute nouvelle inscription sur les listes électorales

une permanence se tiendra en mairie

le samedi 31 décembre 2016 de 9 h 30 à 11 h 30



**Prendre un
rendez-vous**



▶▶▶ **CARTES GRISES** **PERMIS DE CONDUIRE**

A partir du **lundi 7 novembre**, la préfecture de la Savoie accueillera le public du service des cartes grises et des permis de conduire, **uniquement, sur rendez-vous.**

Ainsi, à compter du 28 octobre 2016, vous pourrez prendre rendez-vous pour le jour et l'heure qui vous conviendra sur :

www.savoie.gouv.fr

Onglet «**Démarches administratives**»

Théâtre à la bibliothèque

La **Compagnie Autochtone** souhaite cette année proposer aux bibliothèques et points lectures du territoire de la communauté de commune Cœur de Savoie sa nouvelle création sous la forme d'une lecture mise en espace,

*** Le Médecin volant de Molière***

La Compagnie Autochtone se produira au point lecture salle communale de Villaroux

le mardi 13 décembre 2016 à 17h00

Vous êtes tous les bienvenus.

La commission animation vous informe :

- *Soirée beaujolais nouveau le 19 novembre à 19h30*



- *Téléthon le week end du 3 et 4 décembre*



- *Galette des rois et vœux de la mairie le vendredi 6 janvier à 19h00*

